

Gestion de l'eau : le débat ne risque pas de tarir

25/08/2010 05:05

La Coordination pour la défense du Marais et la Ligue pour la protection des oiseaux dénoncent le " hold-up " des irrigants sur un bien commun.

La sécheresse, le manque d'eau et les intarissables débats qui en découlent ignorent les frontières départementales. En Vendée comme dans les Deux-Sèvres, la gestion de la ressource suscite les mêmes controverses. Ainsi la Coordination pour la Défense du Marais poitevin et la Ligue protectrice des oiseaux se désolent-elles conjointement de l'assèchement généralisé des rivières dans le sud de la Vendée et les bordures du Marais et du tarissement de sources « *que les anciens avaient connues permanentes* ».

Elles constatent que les mesures restrictives censées limiter les dégâts, « *à quelques exceptions près* », ne s'appliquent qu'aux cours d'eau et pas aux nappes phréatiques où se concentre l'essentiel des volumes prélèvements pour l'irrigation agricole. « *Or, il existe une connexion directe entre les nappes phréatiques, les marais, les rivières et leurs sources* », rappellent Coordination et LPO qui demandent, en conséquence, qu'à l'instar de ce qui existe sur le reste du grand bassin-versant du Marais poitevin, cours d'eau, marais et nappe soient gérées simultanément et en cohérence.

Non aux barrages artificiels

Évoquant le « *hold-up des irrigants* » sur les eaux souterraines du sud Vendée, hold-up « *acté par le conseil général* » de ce département, les deux associations déplorent que ce dernier privilégie une politique de barrages artificiels pour garantir l'ensemble de l'alimentation en eau potable du département. « *L'affectation de fait des eaux souterraines à l'irrigation et des eaux superficielles à l'eau potable, disent-elles, fragilise le système. La dramatisation chronique de la situation a une valeur pédagogique que l'on ne peut nier et à laquelle nous pourrions adhérer si elle n'était pas instrumentalisée pour justifier un nouveau barrage dont l'on peut faire l'économie en repensant l'ensemble du dispositif.* »

Pour les défenseurs du Marais et les protecteurs des oiseaux, il est temps de mettre fin à une cogestion de l'eau - un bien « *éminemment commun* » - « *avec la seule représentation du syndicat majoritaire* ». La FDSEA, pour ne pas la nommer. « *Laisser une petite catégorie d'usagers (les irrigants) s'approprier cette ressource, revient à considérer que les intérêts de la vie aquatique comme ceux*

de l'eau potable ne sont que des intérêts subalternes. » Il y a quelques années, un préfet deux-sévrien avait livré son point de vue tranché sur le sujet en affirmant sans état d'âme aucun à ceux qui lui tenaient déjà un discours de la même eau, qu'entre les petits poissons et les hommes, son choix était vite fait. Un propos alors très apprécié...

Fabien Bonnet
nr.niort@nrco.fr